

Règlement des 10 km du C.A.BRIVE.CORREZE

« Courir à Brive »

Art 1 : ORGANISATION.

La 18^{ème} édition de « Courir à Brive » organisée par la ville de Brive la Gaillarde et le C.A.B.C.Athlétisme course sur route, aura lieu le vendredi 28 mai 2010. Les 2 épreuves de 10km sont qualificatives et classantes.

Début des épreuves :

18h05 - Courses enfants,

20h00 – « 10km populaire » course ouverte à tout coureur né en 1994 et avant, n'ayant pas réalisé moins de 45' sur 10km .

21h15 – « 10km Grand prix de la ville de Brive » ouverte à tout coureur né en 1994 et avant ayant réalisé moins de 45' sur 10km.

Art 2 : PARCOURS.

Courses enfants :

les départs et les arrivées sont « place de la Guièrle ».

Courses 10km :

Le parcours de 10km mesuré par un officiel expert international, est conforme au règlement national des courses hors stade.

Tous les kilomètres sont indiqués par des repères au sol. Ravitaillement au 3^{ème} km, puis à chaque tour (2900m). Départ

« avenue Kennedy » et arrivée « place de la Guièrle ».

Accompagnateurs interdits (vélo, rollers etc..) durant les courses.

Art 3 : INSCRIPTIONS.

.Ethique :

Le souhait de l'organisation est de proposer d'une part : une vraie course populaire ouverte au plus grand nombre ,avec un maximum de convivialité.

.D'autre part : le « grand prix de la ville de Brive » qui permettra la réalisation de performances en étoffant un peloton allant de 45' à moins de 30'.Les inscriptions se feront obligatoirement à l'aide du bulletin d'engagement distribué par l'organisation , ou sur le site Internet : www.courirabrive.fr les photocopies sont acceptées. Les inscriptions se feront également à partir du 14 mai , au magasin MLK.Sports 15 rue de l'hôtel de ville à Brive, et le jour de la course de 14h à 18h DERNIER DELAI ,dans la salle G.Brassens place de la Guièrle, (aucune inscription ne sera prise au delà de 18h). Une majoration de 3€ sera appliquée le jour de la course .

Des bulletins spéciaux OBLIGATOIRES pour les challenges « écoles » , et les challenges « entreprises – administrations » sont disponibles sur le site ,ou par courrier adressé à Courir à Brive 15 rue de l'hôtel de ville 19100 Brive .Des bulletins réservés aux clubs FFA , OBLIGATOIRES pour prétendre aux primes du classement par équipe , sont également disponibles sur le site ou par courrier .Toutes les inscriptions par courrier ,doivent nous parvenir AVANT le lundi 24 mai, le retrait des dossards se fera dans la salle G.Brassens place de la guièrle de 14h à 19h00.

Aucune inscription par courrier , non accompagnée du certificat médical ou de la licence FFA ou Triathlon ,ainsi que du chèque de règlement , ne sera prise en compte .

Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas classer un participant dont le bulletin d'inscription est incomplet, erroné , illisible , ou raturé .Pour être classé , le participant doit courir avec le dossard et la « puce » qui lui ont été attribués .Le dossard doit être porté sur la poitrine , fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité , la « puce » doit impérativement être fixée sur la chaussure. En cas de réclamation , seules les informations portées sur le bulletin seront prises en compte.

Aucun remboursement ne sera effectué .

Art 4 : RECOMPENSES.

Attention, tous les coureurs de la course « 10km populaire » ayant réalisé un temps inférieur à 42' seront automatiquement classés sur la course « 10 km - Grand Prix de la ville de Brive» par brassage des temps des deux courses. Ils ne pourront de ce fait prétendre à aucune récompense décernée.

Les classements sont affichés après les courses dans la « salle Brassens ».

Courses Enfants :

Médailles millésimées et friandises à tous les arrivants

Coupes et lots aux 3 premiers ,garçons et filles de chaque course

.Le challenge « écoles » :

Trophée au premier établissement pour chaque catégorie (école, collège, lycée) inscrits sur bulletins spécifiques.

Le classement se fera sur les 10 premiers coureurs de chaque épreuve. Le 1^{er} offre 10 points , à son école , le 2^{ème} 9 points Le 10^{ème} 1 point , l'école comptabilisant le plus de points sera déclaré vainqueur.

Course 10km « POPULAIRES » :

Tee-shirt aux 1300 premiers inscrits

Coupes et lots aux 15 premiers hommes et 15 premières femmes de la course (arrivés au delà de 42')

Course 10 km « Grand prix de la ville de Brive » :

Tee-shirt souvenir à tous les participants .

Coupes et primes au scratch , 5 premiers hommes .Puis les 4 premiers V1H , les 3 premiers V2H , les 3 premiers V3H , 1^{er} Espoir H et 1^{er} JuniorH . 5 premières femmes .puis 3 premières V1F , 1^{er} Espoir F et 1^{er} Junior F.

Primes pour les 3 premières équipes FFA , H et F selon règlement FFA.Pour les 3 premiers coureurs H de nationalité Française , et pour la première F ,ainsi que les 3 premiers « régionaux » H et F.(l'attribution des primes « régionaux » n'entraîne pas de décalage)

Les primes ne sont pas cumulables .

Le challenge « entreprises – administrations » :

Coupes et lots aux 4 premières équipes (classement établi sur les 5 meilleurs temps , après « fusion » des temps des 2 épreuves de 10km .Coupe et lot pour l'équipe la plus représentée (sans cumul)

PRESENCE OBLIGATOIRE d'au moins 1 personne de l'équipe pour prétendre a ces récompenses , aucune distribution n'aura lieu par la suite.

La grille de primes est disponible sur demande auprès du comité d'organisation .

Art 5 : SECURITE et SECOURS.

Poste de secours « salle Brassens » (pompiers et croix rouge), SAMU à proximité. Sur parcours, protection civile et 2 médecins sur moto.

La sécurité est assurée par la police nationale et municipale, un signaleur ou cibiste en possession de l'arrêté municipal et muni d'un gilet ou d'un brassard est placé à chaque intersection de façon à interdire toute circulation sur le parcours.

En cas d'abandon, le dossard devra être remis au signaleur le plus proche.

Sera disqualifié, tout concurrent ayant donné de fausses indications lors de son inscription, ayant pris des produits dopants, ou ayant une attitude anti sportive.

Art 6 : RESPONSABILITE.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de « Gras Savoye » N °22.824.842.ZK . Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

PRATIQUE : Parking, site du départ « salle des 3 provinces ». Douches dans les vestiaires du stade « Leclère ».

Art 7 : DROIT D'IMAGE.

Tout participant autorise expressément les organisateurs des 10km de Brive, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces 10km, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 9 : CONFORMEMENT A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant. Sauf opposition de sa part, ces informations peuvent être transmises à nos différents partenaires.

Art 10 : ACCEPTATION.

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

Championnat du LIMOUSIN de 10km. Titres décernés :

- **Sur le 10km « POPULAIRES » : Vétéran 2 F , Vétéran 3 F , Vétéran 4 H.**
- **Sur le 10km « Grand prix de la ville de Brive » : Cadet H&F , Junior H&F, Espoir H&F , Senior H&F , Vétéran 1 H&F, Vétéran 2 H , Vétéran 3 H .**